



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 15 août 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Nancy Mathieu
- Siège #2 - Jocelyn Béliveau
- Siège #3 - Jessica Bolduc
- Siège #4 - Joey Veilleux
- Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
- Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-08-192

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 - COMPTE RENDU DU MAIRE ET DU CONSEIL DES MAIRES
- 04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
- 05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 07 - ACCEPTATION DES COMPTES
- 08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
- 09 - LÉGISLATION
- 10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 10.01 - Résolution pour transfert budget
 - 10.02 - Résolution pour mandater Plomberie Gaétan Fortin inc. - Travaux mineurs en plomberie
- 11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
 - 11.01 - Résolution pour l'acceptation de la demande à la CPTAQ de M. Réjean Poulin
 - 11.02 - Résolution pour l'acceptation du projet de l'école La Tourterelle selon le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 11.03 - Résolution autorisation de signature pour l'entente de collaboration entre la municipalité et le MTQ
- 12 - TRAVAUX PUBLICS
 - 12.01 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de MF Bernard inc.
 - 12.02 - Résolution pour la modification de l'heure de cueillette des ordures et recyclage
- 13 - RESSOURCES HUMAINES
- 14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
- 15 - LOISIRS
 - 15.01 - Résolution - Demande de permis de réunion - Tournoi baseball mineur



16 - VARIA

16.01 - Résolution acceptation projet école La Tourterelle

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 15 août 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU MAIRE ET DU CONSEIL DES MAIRES

- Clôture OTJ
- Fibre optique
- Affichettes de rang
- Suivi dossier église et rencontre Fabrique
- Asphalte
- Ponceau 6e Rang
- Garage de toile

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022-08-193

06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 4 juillet 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 4 juillet 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-194

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de deux cent vingt-huit mille six cent quarante et un dollar et cinquante et un (228 641,51 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 15 août 2022.

09 - LÉGISLATION

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2022-08-195

10.01 - Résolution pour transfert budget

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu au budget un montant de 30 000 \$ pour le projet de transformation de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le montant a été prévu dans le mauvais poste de grand livre lors de l'élaboration du budget;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin transfère un montant de 30 000 \$ du poste de grand livre 02-640-00-000-00 vers le poste de grand livre 03-310-10-721-09.

ADOPTÉE

2022-08-196

10.02 - Résolution pour mandater Plomberie Gaétan Fortin inc. - Travaux mineurs en plomberie

CONSIDÉRANT QUE le service de garde de l'école La Tourterelle est relocalisé au bâtiment municipal pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les salles de bain ont besoin de travaux mineurs en plomberie;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir qui gère la pression pour l'alimentation en eau du bâtiment a atteint sa durée de vie utile et qu'il doit être remplacé pour maximiser son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les travaux sont estimés à plus ou moins 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate Plomberie Gaétan Fortin inc. pour effectuer des travaux mineurs de plomberie au bâtiment municipal au coût approximatif de 4 000 \$. Cette dépense sera déboursée par le fond général.



ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2022-08-197

11.01 - Résolution pour l'acceptation de la demande à la CPTAQ de M. Réjean Poulin

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Poulin soumet une demande d'autorisation à la CPTAQ pour que son voisin (Edgar Caron) soit autorisé à aliéner en sa faveur (Réjean Poulin) une partie du lot 4 216 402 d'une superficie de 14,85 hectares.

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale mandatée par la municipalité a fait l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recommande le dossier de M. Poulin à la CPTAQ selon les éléments suivants :

- les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi à l'égard du lot selon le milieu, les activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements et etc.;

- la conformité de la demande selon les dispositions du règlement de zonage, et le cas, échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

- et selon les informations édictées dans l'annexe de cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin recommande le dossier de M. Réjean Poulin à la CPTAQ selon l'annexe en pièce jointe de cette résolution ainsi que selon les documents fournis avec la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

2022-08-198

11.02 - Résolution pour l'acceptation du projet de l'école La Tourterelle selon le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis pour l'agrandissement et la rénovation de l'École La Tourterelle a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 19 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Bédard, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);

- QUE la demande de permis respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble institutionnel;



- QU'IL n'y aura pas de destruction du bâtiment ni de construction d'un nouveau bâtiment;
- QUE le projet n'aura pas pour effet de masquer visuellement l'église et le presbytère;
- QUE les critères d'évaluation relatifs à l'architecture seront respectés :
 - les modifications proposées ont été basées sur des fondements historiques et l'apparence sera compatible en fonction de l'âge et du style architectural;
 - les éléments architecturaux d'origine seront remplacés, mais ils seront semblables ou s'inspireront du caractère de construction;
 - les revêtements extérieurs seront remplacés par des matériaux similaires;
 - les couleurs choisies pour les revêtements extérieurs et les éléments architecturaux s'harmoniseront avec les bâtiments patrimoniaux environnants;
 - dans le cas d'un agrandissement, les matériaux, le style et les détails architecturaux s'inscriront en continuité avec le caractère originel du bâtiment;
 - l'enseigne sera discrète et intégrée au système architectural et s'harmonisera au bâtiment;
- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;
- QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder le permis de construction à la Commission scolaire, car les critères du PIIA sont respectés;
- QUE l'inspectrice municipale a déposé au CCU ainsi qu'au conseil municipal un rapport de conformité du projet aux fins du PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte d'accorder le permis de construction à la Commission scolaire pour l'agrandissement et la rénovation de l'École La Tourterelle.

ADOPTÉE

2022-08-199

11.03 - Résolution autorisation de signature pour l'entente de collaboration entre la municipalité et le MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'entente de collaboration du Ministère du Transport du Québec (MTQ) pour la préparation des plans et devis pour le projet de réfection du réseau d'égout du secteur Morisset-Station;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé les modalités de cette entente et qu'elle s'en dit satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise le maire, M. Martin Beaulieu et la directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin a signé l'entente de collaboration entre la municipalité et le MTQ pour les travaux de préparation des plans et devis pour la réfection de la route 275 et la rue Lamontagne.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

2022-08-200

12.01 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de MF Bernard inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer le tablier du pont du 14e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de MF Bernard inc. pour l'achat de bois en pin jaune traité au coût de 14 590,33 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du tablier du pont est à la responsabilité de la municipalité et non du MTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de MF Bernard inc. au coût de 14 590,33 \$ taxes incluses. Cette dépense sera payée par le fond général.

ADOPTÉE

2022-08-201

12.02 - Résolution pour la modification de l'heure de cueillette des ordures et recyclage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de Services Sanitaires DF pour la modification de la plage horaire pour la cueillette des ordures et du recyclage;

CONSIDÉRANT QUE dans le devis la municipalité demandait que la cueillette puisse débuter à partir de 5h00 du matin;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de logistiques, de manque main-d'œuvre, de bris de camion et pour éviter que la cueillette se fasse sur une durée de 2 jours au lieu d'une journée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de modifier l'heure de début de la cueillette des ordures et du recyclage à 4h00 du matin.

13 - RESSOURCES HUMAINES



14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

2022-08-202

15.01 - Résolution - Demande de permis de réunion - Tournoi baseball mineur

ATTENDU QU'il y aura un tournoi de fin de saison du baseball mineur le 27 août 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité doit demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin autorise la demande d'un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le tournoi du baseball mineur.

ADOPTÉE

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2022-08-203

16.01 - Résolution acceptation projet école La Tourterelle

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale a déposé et présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le dossier de réfection de l'école La Tourterelle;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est en accord avec la réalisation du projet de l'école et recommande au conseil municipal d'émettre le permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise l'inspectrice municipale à délivrer un permis de construction qui ne respecte pas la marge minimale de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise l'inspectrice municipale à délivrer le permis de construction à la Commission scolaire pour la réfection de l'école La Tourterelle.

ADOPTÉE

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.



2022-08-204

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.


Martin Beaulieu
Maire


Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Martin Beaulieu
Maire